

## CHOC DES SAVOIRS : TOUS CONCERNÉS !

**D**epuis plusieurs mois, la colère gronde dans les établissements scolaires pour exiger des moyens supplémentaires, c'est-à-dire des postes, et l'abandon des groupes de niveau au collège mis en œuvre par la réforme du « choc des savoirs » !

En Seine-Saint-Denis, les personnels ont décidé la grève et sa reconduction dans les assemblées générales dès la rentrée des vacances de février. Ailleurs, les journées de grève, les opérations « collèges morts », les AG ou réunions avec les parents d'élèves se multiplient chaque jour. La colère provoquée par les mesures du gouvernement ne s'apaise pas, bien au contraire.

Les personnels et les parents d'élèves n'acceptent pas les groupes de niveau du « choc des savoirs » mis en place par Attal et Belloubet. Ceux-ci, seuls contre tous, n'ont pas hésité à publier les textes officiels dès le 15 mars, malgré le rejet suscité par cette contre-réforme : une véritable provocation !

Il s'agit dès la rentrée 2024 de démanteler l'organisation des classes au collège et d'instaurer des groupes de niveau en mathématiques et en français en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup>. Ceux-ci seraient mis en place en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> à la rentrée 2025.

Outre la désorganisation totale du fonctionnement des collèges qu'ils induiraient, les groupes de niveau s'apparentent à un véritable tri social ; ils ne pourront qu'accroître les inégalités scolaires et engendrer une stigmatisation des élèves les plus fragiles.

Les personnels refusent les groupes de niveau, ils refusent de trier leurs élèves ! Ils veulent des postes pour alléger les effectifs par classe,



pour assurer le remplacement de leurs collègues absents, pour créer les postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin que les élèves qui bénéficient d'une notification pour y être scolarisés puissent bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leur difficultés !

Le SNUDI-FO appelle les personnels du 1<sup>er</sup> degré, eux aussi concernés par le « choc des savoirs », à se réunir dans leurs écoles, dans leurs secteurs, y compris avec les collègues du 2<sup>nd</sup> degré, avec les parents d'élèves, afin de décider de toutes les initiatives pour obtenir l'abandon des groupes de niveau et la satisfaction de leurs revendications ! ■

### Le SNUDI-FO revendique :

- L'abandon des mesures du choc des savoirs !
- Le retrait de l'arrêté du 15 mars 2024 et de la note de service du 18 mars 2024 instaurant les groupes de niveau !
- La création des postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux élèves qui en ont besoin !

## Tri des élèves en CM2 : aucune obligation !

La mobilisation engagée depuis plusieurs semaines contre la mise en place du « choc des savoirs » initié par le ministre Attal exprime notamment le rejet de l'instauration d'un véritable tri social des élèves avec la mise en place au collège des cours de mathématiques et de français en groupes de niveau, ce qui accentuerait immanquablement les inégalités scolaires.

Dans les départements, les pressions se multiplient sur les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, notamment ceux de CM2 pour trier leurs élèves afin de constituer les futurs groupes de niveau en 6<sup>ème</sup> soit par la mise en place d'évaluations spécifiques soit par l'organisation de conseils des maîtres ou de réunions spécifiques convoquées à cet effet !

Le SNUDI-FO rappelle que rien n'oblige les collègues de CM2 à trier leurs élèves afin de préparer la constitution des groupes de niveau en 6<sup>ème</sup>

D'après la note de service publiée au BO le 18 mars, dont la FNEC FP-FO demande le retrait, comment seraient constitués les groupes de niveau en 6<sup>ème</sup> ?

« La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève, telle qu'elle résulte des conseils école-collège, de l'expertise des professeurs et de l'exploitation des résultats des évaluations de début d'année au collège. »

Le SNUDI-FO rappelle que rien ne peut contraindre les enseignants de CM2 à organiser le tri de leurs élèves, ni même à mettre en œuvre des évaluations particulières puisque le BO du 18 mars ne fait référence qu'aux « évaluations de début d'année au collège. »

Concernant les évaluations, la seule obligation faite aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré est celle précisée dans le statut du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif au statut des professeurs des écoles : « Ils procèdent à une évaluation



permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel. »

D'ailleurs, l'IA-DASEN des Yvelines recevant le SNUDI-FO 78 en audience confirme qu'elle n'a donné aucune consigne pour faire des évaluations CM2 et établir les groupes de niveaux par les enseignants de cycle 3.

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, refusent toutes les pressions pour que les professeurs des écoles, et notamment les directeurs, soient responsables de trier les élèves afin de préparer leur affectation dans un des trois groupes de niveaux du collège !

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, revendique donc l'abandon immédiat des mesures du « choc des savoirs » et exige de la ministre qu'elle réponde aux revendications des personnels. ■

## Non à la labellisation des manuels !

Un décret de labellisation des manuels scolaires, partie intégrante de la réforme du « choc des savoirs » a été présenté au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 14 mars.

Il s'agit d'instaurer des manuels labellisés, co-financés par l'État, en mathématiques et en français en CP, CE1 et CE2 et ce dès la rentrée 2024. Une commission serait chargée d'étudier la conformité des manuels avec un référentiel élaboré par le ministère.

Le ministère prétend ainsi imposer une pédagogie « officielle » à travers la labellisation des manuels et des méthodes - comme celle de Singapour en mathématiques - au détriment de la liberté pédagogique des enseignants, pourtant partie intégrante de leur statut. Ces derniers deviendraient de fait de simples exécutants soumis à un flicage permanent !

Ce décret n'a obtenu aucune voix lors du CSE de la part des organisations syndicales : le ministère est bel et bien seul contre tous, quelque soit le volet de la réforme du « choc des savoirs » !

Ce n'est pas la labellisation des manuels qui permettra d'« élever le niveau des élèves » mais bien l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents, et permettre à chaque élève à besoins particuliers de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à ses difficultés, dans une école ou un établissement social ou médico-social.

Le SNUDI-FO revendique le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de toute tentative d'imposer des manuels y compris à travers la labellisation. ■



## Groupes de niveau au collège : les enseignants du 1<sup>er</sup> degré directement concernés !

**C**omment se mettraient en place les groupes de niveau issus du choc des savoirs en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> ? En quoi les professeurs des écoles sont-ils concernés ?

La note de service du 15 mars 2024 relative au groupes de niveau précise : « L'ambition commune est partagée avec les acteurs du premier degré. Les professeurs des écoles restent mobilisés dans le cadre du Pacte enseignant. (...) Ils peuvent intervenir en co-enseignement dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques. »

Dans un communiqué du 24 mai 2023, le SNUDI-FO expliquait :  
« Utilisant le prétexte du « pacte », le ministre a tenté de faire adopter lors du CSA ministériel du 16 mai une modification de l'article 1 du décret 90-860 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles qui ajoute le collège comme lieu d'exercice pour les PE. Mis en place au prétexte du « pacte » et des sessions de soutien des professeurs des écoles en classe de 6<sup>ème</sup>, cet ajout pourra permettre demain au ministre d'envoyer des enseignants du 1er degré enseigner au collège en lieu et place de professeurs certifiés ou agrégés ! Cette modification, qui confirme la volonté jamais démentie du ministre et de ses prédécesseurs d'avancer vers la fusion des corps enseignants, constitue donc une attaque sans précédent contre notre statut ! »

Nous y sommes !

Par ailleurs, avec quels moyens, quels enseignants seraient mis en place ces groupes de niveaux ? Le directeur général des ressources humaines (DGRH) du ministère y répond dans un courrier adressé le 28 mars aux recteurs en évoquant des « solutions innovantes » comme :  
-Le recours à des professeurs de lettres et de mathématiques retraités  
-Le recrutement de « professeurs associés » non diplômés  
- Le recours massif aux professeurs des écoles !

Le DGRH indique en effet : « Afin d'accompagner les académies dans la recherche d'enseignants dans ces deux disciplines, une campagne complémentaire de détachement du corps de professeur des écoles vers le corps des professeurs certifiés est organisée par la DGRH début avril.

Les académies auront la possibilité de réaliser une campagne de communication et de recrutement de professeurs des écoles volontaires pour un détachement dans les deux disciplines ciblées en direction :

- des professeurs des écoles issus des départements de leur académie. La DGRH établira les arrêtés de détachement des professeurs des écoles retenus par les académies. Afin de compenser ces départs dans le premier degré, des recrutements supplémentaires pourront être effectués sur liste complémentaire ;

- des professeurs des écoles actuellement en disponibilité pour convenance personnelle, notamment pour rapprochement de conjoint, qui pourraient rejoindre leur académie de préférence via un détachement dans le corps des professeurs certifiés. »

Ainsi, en faisant appel – pour l'instant – aux professeurs des écoles volontaires et en s'appuyant sur les résultats catastrophiques des mutations interdépartementales dans le 1er degré, le ministère entend procéder à un recrutement massif d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré au collège... dans une situation où déjà le nombre d'enseignants dans les écoles est largement insuffisant en témoignent les milliers de journées d'absences non remplacées chaque jour, l'avalanche de fermetures de classes prévues à la rentrée 2024 !

Bref... le ministère continue d'organiser la pénurie d'enseignants dans les écoles !

Les groupes de niveau du choc des savoirs sont donc pour le gouvernement une nouvelle occasion d'accentuer la remise en cause de nos statuts et d'avancer à marche forcée vers le corps unique ! ■



## Les personnels n'acceptent pas !

**P**artout, les personnels résistent face à la mise en oeuvre du choc des savoirs et recherchent l'action efficace pour gagner :

### Haute-Loire : appel du comité inter-établissement réuni le 10 avril

« Nous, parents d'élèves, AESH, enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des collèges et lycées de Monistrol-

sur-Loire, des collèges de Saint-Julien-Chapteuil, Lafayette Le Puy, Aurec-sur-Loire, Landos, Saint-Didier-en-Velay, du lycée Charles et Adrien Dupuy et du lycée S. Weil, sommes réunis avec la FNEC FP-FO, le SNES, la CGT Education et SUD Education pour exprimer notre désaccord face à cette politique de destruction de l'Education Nationale.

Alors, face à ce passage en force, nous appelons les personnels à se réunir en réunion dans leurs établissements, écoles, services, à organiser les diffusions de tracts à la sortie des écoles, collèges ou lycées, à inviter les parents à rejoindre le mouvement pour l'abandon du choc des savoirs et pour plus de moyens, plus de profs, plus de remplaçants, plus d'AESH.

Nous faisons nôtres les propositions des enseignants du collège d'Aurec-sur-Loire et des personnels du secteur de Brioude qui appellent la profession à se mettre en grève dès la rentrée scolaire le lundi 29 avril et discuter de la reconduction du mouvement pour bloquer les établissements »

### Rhône : appel des organisations FO, CGT, SUD, CNT et FCPE suite à l'AG de grévistes du 2 avril

« Nos organisations syndicales appellent à poursuivre et amplifier la mobilisation en suivant le mot d'ordre "Pas de rentrée dans le 69 !" adopté à l'unanimité par l'AG des personnels grévistes réunie le mardi 2 avril à la Bourse du Travail de Lyon. Il est temps de durcir le ton face à un ministère qui méprise personnels, élèves, parents d'élèves et citoyen-nes. Nos organisations syndicales appellent sans attendre les personnels à :

- organiser partout des HIS et RIS pour mettre en oeuvre ce mot d'ordre et décider de la grève dès le lundi 29 avril au matin. Pas de rentrée dans le 69 !

- continuer l'information des parents d'élèves et demander leur soutien



actif, notamment pour organiser des journées « écoles, collèges et lycées morts » par exemple le mardi 30 avril.

- ne pas cesser de créer du lien entre les collègues du 1<sup>er</sup> degré, des lycées et de la voie professionnelle pour une lutte commune contre une école du tri social. »

### Landes : appel des AESH réunis le 9 avril à Soustons

« Si cette réforme de tri des élèves par niveaux se mettait en place que deviendraient nombre de nos élèves en situation de handicap ? Des élèves ultra-stigmatisés voués au niveau « faible » durant toute leur scolarité ? Est-ce cela l'inclusion bienveillante du Président Macron ? Nous refusons ce tri maltraitant.

Comme les enseignants, comme les parents d'élèves, nous exigeons le retrait pur et simple des textes réglementaires relatifs au « choc des savoirs » publiés le 17 mars.

Pour gagner l'abandon des mesures « choc des savoirs », Pour gagner un investissement massif pour l'École publique en vue de la réussite de tous les élèves, dont ceux en situation de handicap et pour défendre nos revendications d'AESH, nous décidons de nous joindre à toutes les initiatives intersyndicales qui seront prises dans les Landes à partir de la rentrée des congés de printemps, soit le lundi 29 avril. » ■

